

ARRETE N°03-2026
TARIFS APPLICABLES AUX ACTIONS SENIORS

Le président de la communauté de communes du Périgord Ribérais, installé par délibération en date du 16 juillet 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2022 / 82 Bis du 14 Avril 2022 fixant les conditions des tarifs applicables aux actions seniors de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais ;

Vu le devis n°1225/1 en date du 03/12/2025 pour la sortie seniors du Mercredi 04 mars 2026

DECIDE**Article 1**

Visite du château	12.00 € / personne
Repas	21.00 € / personne
Transport	5.00 € /personne

Article 2 :

Il n'y a pas de reste à charge pour la CCPR soit un tarif final de 38 € par participant

Ampliation du présent arrêté sera transmise :
-à Monsieur le Receveur Municipal,

Signé électroniquement le 17/02/2026 à 14:34
par Didier BAZINET

Le Président de la Communauté de Communes
du Périgord Ribérais



Publié le 27/07/2026